

# COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Réunion du 9 octobre 2023

\*\*\*\*\*

## RAPPORT POUR INFORMATION

### OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

#### Contexte actuel

La Région a mis en place un régime de conventions de participation en santé et en prévoyance, conventions conclues avec la MGEN, à échéance au 31/12/2025. Sur les deux conventions, la MGEN a fait part de son souhait de revoir sa tarification dès 2024.

La hausse des taux de cotisations serait de 5% sur la santé en dehors de l'évolution du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS 2024) et de 75% pour la prévoyance, au regard de la sinistralité élevée constatée.

La Région Hauts de France encourt un risque de dénonciation des conventions de participation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en cas de refus de ces propositions d'augmentations.

A cet effet, le cabinet Premium Consulting a été missionné pour accompagner la Région dans l'analyse des comptes et la négociation auprès de la MGEN sur les 2 conventions (santé et prévoyance).

#### I – La Santé

La MGEN a demandé une indexation des cotisations santé de +5 % au 1er janvier 2024, en raison du déficit constaté sur l'exercice 2022 (ratio S/P\* de **105 %** - déficit de **-282 k€**). A noter que les exercices 2020 et 2021 ont présenté des résultats excédentaires et que le **régime frais de santé est bénéficiaire** avec un ratio S/P de 97 % sur la **période 2020-2021**.

#### Résultat constaté par exercice de survenance :

Exercice de survenance	Santé
2020	641 k€
2021	151 k€
2022	-282 k€
<b>Période</b>	<b>511 k€</b>

\*S/P = Sinistres/Primes

### Remarque :

La MGEN demande une augmentation des taux de cotisation de 5% qui viendra s'additionner à l'augmentation mécanique liée à l'évolution du plafond de la Sécurité sociale (pour mémoire +6,9% au 1er janvier 2023 et probablement +4% au 1er janvier 2024, soit **une augmentation estimée au 1er janvier 2024 de 9,2%**).

Premium Consulting a été missionné par la Région Hauts-De-France afin de vérifier, de manière objective, la pertinence de l'indexation proposée.

## II – La prévoyance

### **Introduction :**

La MGEN a demandé une indexation des cotisations prévoyance de +75 % au 1er janvier 2024, en raison du déficit constaté sur les trois premières années (ratio S/P de **166 %** - déficit cumulé de **-5.0 M€**).

Résultat constaté par exercice de survenance :

<b>Exercice de survenance</b>	<b>Incapacité</b>	<b>Invalidité</b>	<b>Perte de retraite</b>	<b>Décès et rente Education</b>	<b>Global</b>
2020	-1.3 M€	0.2 M€	0.15 M€	0.07 M€	-0.9 M€
2021	-1.6 M€	-0.1 M€	0.15 M€	-0.1 M€	-1.8 M€
2022	-1.6 M€	-0.9 M€	0.1 M€	0.02 M€	-2.3 M€
<b>Période</b>	<b>-4.5 M€</b>	<b>-0.8 M€</b>	<b>0.4 M€</b>	<b>-0.04 M€</b>	<b>-5.0 M€</b>

Premium Consulting a été missionné par la Région Hauts-De-France afin de vérifier, de manière objective, la pertinence de l'indexation proposée.

**Conformément aux conventions de participation établies entre la Région Hauts-de-France et la MGEN, une période de négociation va débuter avec l'appui de Premium Consulting.**

**L'issue des négociations avec la MGEN et le plan de communication et d'accompagnement des agents seront présentés lors d'un prochain CST.**

**Ce sujet sera suivi au travers d'un groupe de travail avec les Organisations Syndicales**